

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 03 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION – CAC-2024-PV-07

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 26 JUIN 2024

Date de transmission : 26 JUIN 2024

Date de réception rectorat : 26 JUIN 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2024

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 03 juin 2024 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 03 juin 2024

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 03 JUIN 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 43
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 25 mars 2024.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

LUNDI 25 MARS 2024

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Collège A

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
Mme ALLARD-POESI Florence
M. NAILI Salah
Mme PERELMAN Galina
Mme COLL Isabelle
M. MEYER Daniel
M. JOURDAN Philippe
M. ZIDI Mustapha

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak
Mme BONNASIEUX Corinne
M. DOMINGUES Rui Patrick
Mme GALLOT Fanny
M. GERMAIN Philippe
M. HAMELIN Fabrice
M. LESCURE Jean-Marie
Mme MARQUEZ Sonia

Collège C

M. DUYCK Clément
Mme MOURRE Marie-Laure

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS)

M. HUET Jean-Baptiste
Mme LARAIN Lydia
M. COSTES Bruno
Mme THÉRIAL Claire

Mme CAUPOS Émilie

Mme BEIS Elisabeth

Collège dit « des usagers » :

M. GACHOWSKI Thomas (titulaire)

Mme GAUCHER Andrea (titulaire)

Mme DE BRITO Alice (suppléante)

M. AYDIN Murat (titulaire)

M. MARTZOLFF Toan (titulaire)

Mme COURGEON Camille (titulaire)

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

M. BOFFA (pouvoir à Mme GOROCHOV)

M. COHEN (pouvoir à M. AISSAT)

Mme LECHAPT-ZALCMAN (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Mme RAFFARIN (pouvoir à Mme GOROCHOV)

Mme SBIDIAN (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. MEYER (pouvoir à Mme PARISOT)

Collège C

Mme CHAUVEL (pouvoir à Mme GALLOT)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL (pouvoir à Mme ENGELS)

Collège BIATSS

Mme GERMÉ (pouvoir à M. HUET)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme PRÉVOT-CARPENTIER (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme PIGEYRE (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BERGES Karine, VP SCIENCES AVEC ET POUR LA SOCIETE

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire INSPE

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	6
1.1 Point d'information du président de l'université.....	6
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024	6
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	7
2.1. Examen des dossiers de l'appel à projets ERASME.....	7
3. QUESTIONS DIVERSES	16

La séance est ouverte à 14 h 20 sous la présidence de Monsieur DUBOIS-RANDÉ.

M. DUBOIS-RANDÉ s'excuse pour le retard.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. DUBOIS-RANDÉ annonce que l'ordre du jour porte sur l'appel d'offres ERASME. Il remercie tous ceux qui participent à ce gros travail d'organisation, d'évaluation positif compte-tenu des 1 million mis sur la table depuis l'exercice de l'année dernière. C'est un rodage à un exercice transformant, au collectif : on n'est pas forcément tous habitués à cette gymnastique. Les projets ont été retenus par le groupe de travail, la suite est votée aujourd'hui. Ça va dans le bon sens, avec des choses soutenues qui paraissent très intéressantes pour l'ensemble de la communauté.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024

M. ZIDI explique qu'il faut approuver le PV de la séance dernière, du 12 février. Le CAC plénier du 12 a traité justement de la proposition de ce GTEE ERASME dont le point de vue a été finalement adopté. Pour ce PV qui se résume justement et uniquement à ce point, il propose, s'il n'y a pas d'intervention, de l'approuver. Ça a été mis sur le Sharepoint de l'instance. **M. ZIDI** demande à **Mme HMAMOU** de rappeler les procurations.

Mme HMAMOU liste :

- **M. BOFFA** a donné procuration à **Mme GOROCHOV**
- **M. COHEN** à **M. AISSAT**
- **Mme LECHAPT-ZALCMAN** à **Mme ALLARD-POESI**
- **Mme RAFFARIN** à **Mme GOROCHOV**
- **Mme SBIDIAN** à **M. DUBOIS-RANDÉ**
- **M. MEYER** à **Mme PARISOT**
- **Mme CHAUVEL** à **Mme GALLOT**
- **Mme HENDERSON-PEAL** à **Mme ENGELS**
- **Mme GERMÉ** à **M. HUET**
- **Mme PRÉVOT-CARPENTIER** à **M. DUBOIS-RANDÉ**
- **Mme PIGEYRE** à **Mme ALLARD-POESI**

M. ZIDI remercie Mme HMAMOU, puis soumet au vote le PV du 12 février.

Le conseil académique plénier approuve le procès-verbal de la réunion du 12 février 2024 à l'unanimité.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Examen des dossiers de l'appel à projets ERASME

M. ZIDI aborde le deuxième point qui concerne la formation et la recherche et en particulier l'examen du dossier de l'appel à projets ERASME. Il rappelle que le GTEE a travaillé à partir d'expertises des différents dossiers qui ont été remontés par suite d'un appel à projets. Ces expertises ont été faites par des membres de la commission d'évaluation de la CR et de la commission d'évaluation du CAC plénier : 2 rapporteurs, donc 2 experts par dossier. Ce GTEE, qui s'est réuni dans sa composition et qui comprend des collègues BIATSS, des collègues enseignants, enseignants-chercheurs et des étudiants, au nombre de 12 avec une tri-parité parfaite, s'est réuni il y a quelques jours pour examiner le retour des expertises. Il y a eu au départ 30 dossiers qui ont été envoyés, 1 qui a été retiré, et à la suite de ce travail du GTEE, les avis concernant les différents projets ont été proposés. Pour rappel, concernant la vague de l'année dernière : un certain nombre de projets ERASME avaient été examinés et 8 projets avaient été retenus, avec une somme assez importante allouée aux alentours de 386 000 euros. Ce sont des sommes assez élevées.

La notion de transformation est à voir au sens large. Il s'agit d'avoir des projets qui ont un « impact » sur la transformation de l'université. Au CAC de juger si c'est le cas ou pas au travers de ce qui va vous être présenté. On fait appel à toute la communauté et, effectivement, les repères ne sont pas nécessairement les mêmes, sachant qu'il faut, à un moment donné, converger sur des critères communs. On sera sûrement dans une évolution à la prochaine vague située à l'automne pour, quand même, essayer d'avoir des choses équilibrées au niveau des 3 communautés. On va voir ce qui nous est remonté du GTEE, ce n'est pas nécessairement le cas.

L'appel à projets a évolué par rapport à la première vague, la balance recherche a aussi été mise en avant. On verra justement que 3 projets qui sont proposés permettent de financer 2 contrats doctoraux et, pour l'autre, 1 post-doc. On est

quand même aussi dans une dynamique de recherche autour de cet appel à projets ERASME.

Concernant le contenu, le descriptif global de chacun des projets et ce que propose le GTEE en termes de financement, M. ZIDI donne la parole à Mme DE RUGY et affiche un tableau vidéoprojeté, coloré au niveau de la deuxième colonne. La partie verte correspond à ce que propose le GTEE.

Mme DE RUGY propose de présenter les 8 projets qui ont été lauréats, puis de faire des focus sur d'autres éléments à partir des questions. Sur les 30 projets, 1 premier projet étudiant a été retiré à la demande des porteurs, et 8 projets ont été finalement lauréats. Le premier projet retenu est le projet n° 2, INOVISUP. Il s'agit d'un projet de recherche, mais avec application, puisqu'il s'agit de mettre en place un logiciel pour pouvoir traduire des schémas, des éléments documentaires pour les personnes en déficience visuelle, donc de traduire en oral ou en braille. C'est un contrat doctoral et du matériel qui est financé pour une durée de 3 ans.

M. ZIDI précise que c'est Gaëtan HAINS, professeur d'informatique au LACL, qui est porteur de ce projet.

Mme DE RUGY poursuit sur le deuxième projet lauréat : c'est un projet qui était déjà l'année dernière, qui est le festival d'écrivaines à l'université, le festival FEU, qui avait demandé un financement annuel pour 5 ans avec une possibilité de reconduire le festival. Le festival aura donc lieu à partir du 26 mars jusqu'au 28 mars. Ce qui a été soumis, c'est une reconduction du projet du festival sur 4 ans, 1+4. Ce qu'a proposé le groupe de travail et d'évaluation, c'est qu'il y ait un financement sur 2 ans, ça fait 100 000 euros demandés, puis la possibilité de redemander un financement lors d'un appel à projets suivant avec un bilan sur les 3 années sur lesquelles aura lieu le festival.

M. ZIDI indique que la porteuse de ce projet est Stéphanie GENAN de l'AESH et laboratoire BLISS.

Mme DE RUGY évoque le troisième projet, un projet BIATSS porté par le service vie de campus qui concerne l'engagement étudiant. Il s'agit de monter un partenariat avec l'association nationale LAFER qui a une enquête au niveau Val-de-Marne et Seine-et-Marne, l'antenne locale. Il s'agit de renforcer l'engagement étudiant, de mettre en

relation des associations en dehors de l'UPEC qui seraient demandeurs de bénévoles étudiants, par LAFER, et de mettre en place aussi un projet de mentorat qui permettrait d'accueillir et d'encadrer les étudiants en L1. Le fonds de financement qui demandé était sur 3 ans et le groupe de travail a proposé de l'expérimenter sur 1 an pour pouvoir faire le bilan avec l'association pour voir si ça fonctionnait, si le service rendu était à la hauteur de ce qui est proposé dans le projet et de revenir éventuellement pour un financement sur les 2 années suivantes si l'équipe et le groupe de travail d'évaluation considéraient le bilan positif. Ça, c'est le projet 8 : GEE, générateur d'engagement étudiant.

Les autres projets sont les suivants : le projet n° 13, BiodivUPEC, porté par Anne ROTELIN. C'est un projet qui relie plusieurs composantes. Il s'agit de travailler sur un bilan concernant la biodiversité au sein de l'UPEC et aux alentours, d'identifier, de faire un travail d'inventaire scientifique de biodiversité, un travail de communication, et ensuite un travail de recherche pour intensifier la biodiversité à partir des relevés qui auront été faits. La demande était de 97 566 euros, le budget alloué est de 90 000 euros. Il y a quelques éléments qui ont été jugés non finançables, notamment les heures de RNA.

Le projet 15, CROUS-to-go, est le projet qui a été retiré par les porteurs.

Le projet 19, intitulé SLOWTECH, porté par Émilie FRANQUET, est un projet à la fois de recherche et d'expérimentation, d'un laboratoire low-tech au sein de l'UPEC, une sorte de fablab low-tech. Là, c'est un financement parmi d'autres et il a pour but d'opérer un travail de collecte et de recyclage du matériel informatique et d'innovation autour de ce matériel.

Le projet 21 est le projet CARTHES. Ça, c'est l'exemple d'un projet qui avait été retoqué l'année dernière lors de l'appel à projets, qui a été reformulé, et qui n'a plus tout à fait le même porteur. C'est un projet de recherche appliquée, qui consiste à travailler sur la mesure des radiations solaires pour faire une cartographie, un cadastre thermique qui identifie des pics de chaleur, qui identifie des îlots de chaleur urbains et qui traduit les données prises par des drones en cartographie. Ça reste d'abord un travail de modélisation, mais aussi via une application avec une commune de Seine-et-Marne, porté par des chercheurs de l'IUT de Sénart.

M. ZIDI précise qu'il s'agit de Laurent IBOS de l'IUT Sénart-Fontainebleau, qui fait partie du laboratoire CERTES.

Mme DE RUGY explicite le projet 23, le projet IAG4UPEC, qui est un projet d'intelligence artificielle. C'est à la fois un projet de recherche, mais aussi un projet d'application, puisqu'il s'agit de nourrir l'intelligence artificielle de données de l'UPEC pour orienter l'intelligence artificielle vers une connaissance très fine de l'UPEC et ensuite, à termes, pouvoir produire, par exemple, un chatbot, une intelligence artificielle qui puisse répondre aux questions des usagers et du personnel sur l'UPEC. La demande était de 177 000 euros. C'est un projet qui était assez foisonnant. Donc, il a été proposé, dans un premier temps, un budget un peu moins important qui permette de démarrer l'expérimentation sur l'intelligence artificielle à l'UPEC.

M. ZIDI spécifie que le projet est porté par Pierre VALARCHER.

Mme DE RUGY aborde le huitième et dernier projet lauréat : comme le projet FEU, le FHP, festival d'histoire populaire, était un projet qui était lauréat l'année précédente. C'est l'histoire qui est effectivement ancrée sur le territoire, dans les quartiers populaires, dans le quartier proche de l'UPEC et c'était, là aussi, la même question de proroger le festival sur plusieurs années, puisque le projet a été validé, mais le budget imparti ne couvrait pas toutes les années puisqu'il y avait l'idée que ce budget-là serait annuel. Ce qui était proposé par les porteurs de projet, c'était un financement pour une pérennité de 3 ans – 3 ans supplémentaires en plus de cette année. Ce qu'a proposé le groupe de travail, c'est la même chose que pour FEU, c'est-à-dire 2 années supplémentaires, 50 000 sur 75 000, et la possibilité de refaire un bilan et de participer à nouveau à l'appel à projets pour prolonger d'1 ou 2 ans ensuite à partir du bilan qui sera fait de la mise en place de ce projet.

Ce qui fait finalement un total d'attribution à hauteur de 677 000 euros, le maximum étant 700 000 euros. Certains budgets ont dû être diminué pour rester dans l'enveloppe.

M. ZIDI ajoute que, pour un certain nombre de projets, il a été décidé de découper les différentes phases et de faire des premiers financements avec un retour-bilan qui aura lieu lors d'un CAC ultérieur. C'est prévu dans le cadre de l'appel à projets, ces projets financés par ERASME seront amenés à être présentés en termes d'avancement et de bilan. Concrètement, les projets financés l'année dernière lors d'un CAC du mois

de juillet seront examinés prochainement pour un bilan, parce que ce ne sont pas de petites sommes en jeu. C'est donc tout à fait normal que les porteurs de projets reviennent vers les instances, en particulier vers le CAC plénier, pour voir où est-ce qu'ils en sont et comment est utilisé cet argent.

Mme DE RUGY souhaite ajouter quelques mots sur les projets qui ne sont pas lauréats cette année, sachant que beaucoup étaient très intéressants. En positif, ce qui a été privilégié, c'est des projets qui renforcent les missions fondamentales de l'UPEC, c'est-à-dire la recherche, la formation, la vie étudiante, et puis, l'autre élément, c'est l'idée que ces projets puissent être bien identifiés ERASME et donc, être affichés dans un espace public comme contribuant à identifier l'université comme université engagée. Ce qui ne signifie pas que ceux qui ne sont pas lauréats ne contribuaient pas.

Ensuite, pourquoi certains ne sont pas lauréats ? C'est à partir du dossier qui a été présenté : c'est toujours la logique de l'appel à projets, on est sur un projet écrit, et donc on juge à partir des données écrites. Pour la plupart, en lisant l'appel à projets, ce qui a pu être un frein, c'est le fait que certains projets apparaissent comme difficilement réalisables : soit trop ambitieux, soit des financements qui ne correspondent pas à l'ambition, soit trop flou... globalement un projet qui peut difficilement être mis en œuvre compte tenu du budget demandé. Sinon, il y a beaucoup de projets qui sont apparus comme n'étant pas tout à fait abouti, mais ce qui signifie qu'ils peuvent être retravaillés représentés. Par exemple, il y a des projets où les partenaires internes ont été identifiés, mais seulement cités et on ne comprend pas bien qui fait quoi, ou alors les partenaires internes n'ont pas saisi la sollicitation, ça peut concerner des services, par exemple, ou des composantes, qui ne sont pas parties prenantes alors qu'elles sont concernées par le projet, ou encore des projets dont on a jugé que la dimension collective était un peu réduite, c'est-à-dire qu'ils sont concentrés soit sur une composante, soit sur une formation, sur quelques étudiants. Bien sûr, on répondra à vos questions.

M. ZIDI remercie et propose aux membres présents d'intervenir s'ils le souhaitent.

M. DUBOIS-RANDÉ indique qu'il s'agit d'une proposition brut du GTEE.

M. ZIDI confirme que ce qui a été dit, c'est la proposition brut du GTEE : in fine c'est le CAC plénier qui décide.

Mme COLL revient sur les 2 projets qui ont été proposés au financement sur une certaine durée et qui seront de nouveau soumis au prochain appel d'offres en fonction de leur évolution : si leur évaluation est positive, auront-ils obligatoirement un budget préalloué ?

M. ZIDI pense que ce sera un avis favorable à la base, mais il y aura d'autres projets et d'autres sommes à allouer, des contraintes, donc il ne faut pas que ce soit automatique.

Mme COLL demande à quoi l'avis favorable peut donc servir s'il ne correspond pas à une pré allocation de budget.

M. ZIDI assure que, de toute façon, ils rentreront dans la moulinette générale d'évaluation comme les autres projets. La logique des appels à projets implique du comparatif.

Mme COURGEON demande si les 2 projets qui financent les contrats doctoraux et le projet qui finance le post-doc peuvent être recités.

Mme DE RUGY confirme qu'il y a bien 3 projets au total.

M. ZIDI développe : le postdoc, c'est le projet thermique avec les drones, CARTHES.

Mme DE RUGY ajoute que c'est INOVISUP et IAG4UPEC qui financent des contrats doctoraux.

M. ZIDI précise que le coût a un peu évolué, il a même augmenté : c'est 130 000 euros pour un contrat doctoral sur 3 ans.

Mme DE RUGY note que sur un des projets, il y avait 130 000 euros d'alloué dont 10 000 de matériel.

M. ZIDI demande s'il y a d'autres interventions.

M. DUYCK constate que la concurrence a été rude avec 3 à 4 millions de financement demandés pour près de 700 000 euros d'enveloppe finalement financés. Un certain nombre de personnes seront déçues en apprenant que leurs dossiers ne seront pas financés. Certains dossiers ne sont pas aboutis, mais d'autres le proposent depuis plusieurs années et vont se décourager. C'est pourtant la logique de ce genre de projets puisque les sommes ne sont pas extensibles à l'infini. C'est quand même

malheureux de voir tous ces efforts déployés pour finalement si peu de projets financés.

Les motifs de refus sont faits en fonction de la lettre de cadrage. J'ai une question concernant le projet ECLESIA, qui vise à la création d'une salle polyvalente pour les personnels et les élus. Ça rentre pourtant dans les objectifs ERASME, c'est un projet qui vise le « bien-être et la réussite des étudiants et des personnels », qui favorise l'inclusion, la justice sociale, l'engagement citoyen. Pourquoi ce projet a-t-il été refusé et en quoi le projet CARTHES est-il transformant pour l'UPEC ?

M. ZIDI confirme que le projet de salle polyvalente avait été déposé l'année dernière.

Mme DE RUGY identifie la raison majeure : aucune salle n'a été identifiée pour le moment. On a du mal à pousser les murs à l'UPEC, même si c'est nécessaire, et que ça correspond à une demande légitime. Sur d'autres projets qui demandaient des locaux, il y avait quand même un travail d'identification qui avait été fait.

M. DUYCK rappelle que sa deuxième question portait sur CARTHES.

Mme DE RUGY explique que c'est un projet de recherche avec ensuite possiblement des applications, et ça permettrait d'avoir une vision fine, y compris pour les bâtiments de l'UPEC, de savoir où sont les îlots de chaleur. Des cartographies existent déjà, mais il y aurait là une technique nouvelle et une manière de sensibiliser à la problématique de l'adaptation climatique et aux îlots de chaleur urbain.

M. ZIDI poursuit qu'il s'agit du retour du GTEE, qu'il ne s'agit pas forcément de positions individuelles. Quand on parle de transformation, on peut mettre beaucoup de choses derrière. Pour ce projet, il pourrait y avoir des retombées au niveau de l'UPEC si ces drones survolent université. Pour l'instant, il est prévu que ça démarre au niveau d'une commune du 77.

M. DUYCK rebondit sur le sujet : est-ce qu'il est prévu une rénovation thermique des bâtiments ? Ça pourrait être ça... ça ne serait pas un projet recherche, mais un projet d'isolation des bâtiments de l'université et d'économie d'énergie. Est-ce que ça ne serait pas logique que ça soit financé par l'État ? Si c'est financé par l'UPEC, il faudrait demander davantage d'argent et que ça fasse partie des budgets récurrents.

Mme DE RUGY confirme que l'UPEC en a eu l'idée, mais ne sait pas si cela sera mis en pratique. D'une manière générale, on est loin du but de la rénovation thermique aujourd'hui. Globalement, les financements pour la rénovation thermique ne sont pas là, puisqu'on a calculé qu'il faudrait 1 000 ans, aujourd'hui, au rythme actuel, pour arriver à l'isolation thermique des bâtiments de France. L'UPEC ne fait pas totalement exception, mais, bien sûr, il y a des plans de sobriété énergétique à l'UPEC.

M. ZIDI indique que pour les financements post-doctorants, c'est plus facile. Les doctorants, c'est un contrat sur 3 ans : lorsque les choses sont lancées, c'est un peu compliqué de dire « stop ». La démarche de faire un bilan au bout d'un an est nécessaire. On a tous des idées, c'est la faisabilité et les retombées au niveau de l'université qui importent ensuite. La première vague de bilan, au CAC de juin ou juillet, permettra de voir où en sont ces projets.

M. AYDIN résume qu'il n'y a même pas 1 tiers d'avis favorables, 8 projets sur 29, pour un budget alloué de 677 000. Il reste donc environ 23 000 euros. Les personnes qui ont déposé leurs projets et n'ont pas été retenus vont prendre en compte les critiques du GTEE : il y aura donc l'année prochaine le double de projets, en plus des projets qui seront renouvelés, ce qui fera régresser le montant pour d'autres projets.

M. ZIDI demande si M. AYDIN peut rappeler précisément les projets qui n'ont pas été retenus et qui l'auraient, selon lui, mérité.

M. AYDIN cite par exemple les projets 12, 17 et 18 et demande s'il n'est pas possible d'allouer un budget supplémentaire ou d'accepter d'autres projets.

M. ZIDI rappelle que ce n'est pas si simple. Il y a eu une phase d'évaluation, puis de discussion autour de l'évaluation pour arriver à une synthèse qui est présentée aujourd'hui. Pour certains projets, il manque beaucoup d'éléments : le caractère collectif, des dossiers incomplets... Rattraper pour rattraper n'est pas un argument suffisant : tous les projets sont intéressants, mais il faut qu'ils rentrent dans le cadre et qu'ils correspondent aux critères définis.

M. AYDIN rappelle que l'année passée était sur du « Oui, mais » et pas sur du « Oui/Non » comme cette année.

Mme DE RUGY répond que non, c'était le même principe. C'était oui, sinon revoir le projet et le représenter. Cela revient au même et le financement était moins important.

Il y a aussi la possibilité de trouver d'autres financements. Le projet 12 par exemple, AHGC, un projet de congrès avec des partenaires. L'idée était d'organiser ce congrès à l'UPEC, il y a peut-être d'autres formes de financement possibles. Ce n'est pas exactement transformant, c'est un projet qui existe, légitime mais classique. Il y a un autre projet sur le compost, qu'il serait possible de relier avec le projet Biodiv', sachant qu'en amont il faut faire un gros travail avec le CROUS sur le tri des déchets alimentaires. Les investissements en amont sont nécessaires.

M. ZIDI rappelle que le caractère collectif est regardé de près, qu'il faut impliquer les directions davantage, l'université. Pour d'autres projets, il existe aussi d'autres types de financements au sein de l'UPEC, comme le BQR.

M. AYDIN indique que c'était un avis personnel, qu'il y aura beaucoup de projets automatiquement renouvelés l'année prochaine et qu'il faut peut-être prendre des précautions.

Mme DE RUGY pense qu'il n'y aura pas d'automaticité. Certains projets pourraient vraiment être retravaillés, représentés avec de nouveaux partenaires, y compris au sein de l'université, notamment tous ceux qui travaillent sur des composantes ou des services et qui ont insuffisamment coconstruit le projet. L'équipe ERASME est là aussi pour aider à ces connexions qui ne sont pas toujours faciles.

Mme COLL précise qu'il y a effectivement une partie transformation dans ERASME, mais aussi une partie engagée sur son territoire. Quand on parle d'un projet qui travaille sur l'environnement, sur le territoire de l'UPEC, c'est aussi important d'être une université qui sait accompagner une collectivité, un département, une région, dans sa manière de penser la transition, l'environnement, les politiques. Mme COLL rappelle qu'elle n'était pas dans le comité qui a évalué les projets, mais il y a peut-être une dimension aussi d'accompagnement des services décisionnaires des territoires.

M. APARICIO confirme qu'il n'y a pas d'automaticité des projets qui reviendraient l'année prochaine : le festival, par exemple, a obtenu une somme pour 2 ans, il ne retouchera pas cette somme l'année prochaine. L'an prochain, il y aura les 700 000 disponibles pour les projets qui se présenteront. Certains projets écartés l'année dernière ont effectivement mûri et ont été lauréats cette année, ça pourra aussi être le cas l'année prochaine. Les membres du jury avaient envie de retenir certains projets

très pertinents, mais qui ne remplissaient pas les conditions requises (financement, partenariat...).

M. ZIDI demande s'il y a d'autres interventions et propose de passer au vote pour approuver cette proposition du GTEE ERASME. Il y aura un autre appel à projets à l'automne, ce qui permettra aux projets qui n'ont pas été retenus d'avoir une marge d'amélioration, avec l'accompagnement de Nathalie et de l'ADP qui jouent un rôle important sur ces dossiers-là.

Mme HMAMOU note qu'il y a 13 abstentions en tout.

Le conseil académique donne un avis favorable sur les dossiers de l'appel à projets ERASME (11 abstentions, 2 procurations abstentions).

3. QUESTIONS DIVERSES

M. ZIDI informe que le CAC plénier touche à sa fin et demande s'il y a des questions diverses.

M. DUYCK demande s'il est possible de rappeler les prochaines échéances du projet de financement ERASME.

M. ZIDI informe qu'il faudra respecter un retour devant instance des éléments de bilan des projets qui ont été financés l'année dernière, en juillet. Ce sera soit au CAC de juillet, soit à la rentrée de septembre-octobre.

M. APARICIO espère que l'appel à projets pourra être lancé fin septembre-début octobre. Les étapes n'ont pas encore été déterminées, mais il faudrait avoir les résultats qu'on a aujourd'hui au CAC du mois de décembre.

M. ZIDI indique que s'il y a des modifications dans le cadre de l'appel à projets, ce sera fait avant l'été.

M. APARICIO précise que les 2 vagues seront rapprochées cette année, mais que normalement, ce sera à chaque rentrée.

M. ZIDI demande s'il y a d'autres questions diverses. M. ZIDI remercie les intervenants et rappelle que le prochain CAC plénier est programmé le 5 avril, exceptionnellement c'est un vendredi. Le matin, sauf erreur, il y a une CFDU, et l'après-midi, un CAC plénier suivi d'un CAC restreint. Il remercie aussi la DAJG.

La séance est levée à 15 heures 08.